

### L'ajournement

Au point où nous en sommes, certains semblent avoir adopté comme principe qu'un projet d'investissement ne peut réussir sans une contribution financière directe du gouvernement fédéral. Mais le gouvernement fait trop confiance au secteur privé pour souscrire à cette idée.

Monsieur le Président, si on en vient aux particularités de l'affaire Domtar, le projet en question vise à tripler la capacité de production de papier fin à la société de Windsor au Québec. Essentiellement, la Domtar compte remplacer son usine désuète par une installation intégrée qui améliorera grandement sa concurrence sur les marchés canadien et international.

La Domtar est l'un des sept producteurs de papier fin au Canada et l'un des trois producteurs établis au Québec. Or, le projet d'expansion qu'elle envisage risque fort d'accroître le problème de la concurrence vis-à-vis des autres membres de l'industrie et d'entraîner ainsi une surproduction de papier fin au Canada.

Bien sûr, l'industrie s'attend à être en butte à la concurrence sur le marché et elle est prête à accepter la situation. Mais s'il intervient dans la processus, le gouvernement modifie les règles du jeu. Par l'intermédiaire de ses diverses entreprises, de ses associations et du Comité consultatif de l'industrie forestière, l'industrie a fait comprendre au ministre de l'Expansion industrielle régionale qu'elle s'opposait à une aide directe en vue d'accroître la capacité si cette aide risque de déséquilibrer la situation sur le plan de la concurrence.

Monsieur le Président, d'après les règlements du Programme de développement industriel régional, le gouvernement se doit de tenir compte des répercussions que peut avoir son aide sur les autres membres de l'industrie.

**M. le vice-président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre la secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

#### [Traduction]

L'AGRICULTURE—LES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE. B) ON DEMANDE LA REMISE DES HAUSSES À PLUS TARD

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir ce soir l'occasion de poursuivre la discussion sur les conséquences des frais d'inspection qui s'appliquent aux produits de la ferme, surtout les pommes de terre, par suite de l'exposé économique que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté l'automne dernier.

● (1810)

Ces derniers mois, les agriculteurs ont pris conscience de la sévérité des compressions du gouvernement fédéral. Il sera exigé d'eux des frais exorbitants pour les inspections. Ils vont aussi se faire imposer des frais pour des services comme l'assurance de qualité des facteurs de production agricole et les dossiers d'aptitude du bétail. Je ne crois pas qu'ils se soient rendu compte de ce que l'exposé économique leur réservait quand le ministre des Finances l'a présenté. Ils savent maintenant qu'ils seront appelés à payer non seulement des frais d'inspection élevés mais la quasi-totalité de la récupération des coûts de ces programmes.

Le mois dernier, j'ai reçu une copie d'une lettre qu'avait envoyée le sous-ministre de l'Agriculture à l'Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et à l'Association des producteurs de pomme de terre de la même province. Je ne lirai pas la lettre en entier à la Chambre, mais je vais donner une brève idée de son message

aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, en fait du pays tout entier. Les plus touchés sont probablement les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, suivis de ceux du Nouveau-Brunswick. Le sous-ministre annonce dans sa lettre que des frais seront exigés par la Direction de la production et de l'inspection des aliments pour l'inspection des pommes de terre de table et l'inspection des semences. Bien entendu, cela touche tous les producteurs de pommes de terre. Les droits entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1985. Toutefois, le ministre a fait savoir à la Chambre, ainsi qu'à une réunion générale et au banquet l'autre soir du Conseil canadien de l'horticulture, que cela ne s'appliquerait pas à la récolte de cette année, c'est-à-dire la récolte de 1984-1985.

Les droits mentionnés sont très importants: 33c. les 100 livres pour l'inspection ou la certification des pommes de terre de table; \$130 en droits d'enregistrement ou de licence pour les expéditeurs; pour les pommes de terre de semence, les droits seraient de \$25 par hectare pour l'inspection des champs, de 7c. les 50 kilos pour l'inspection des tubercules.

Le problème, c'est que pour de nombreux producteurs, en particulier dans l'Île-du-Prince-Édouard, les pommes de terre de semence représentent 65 à 70 p. 100 de leur production, car leur principal marché, c'est la pomme de terre de semence pour l'exportation. Lorsque ce marché n'est pas bon, elles sont écoulées comme pommes de terre de consommation. Elles sont expédiées au Canada—à Toronto, Montréal ou ailleurs—ou même aux États-Unis. Par conséquent, il pourrait y avoir imposition de doubles droits.

Si le gouvernement impose effectivement ces droits d'inspection, chaque agriculteur de l'Île-du-Prince-Édouard qui cultive environ 200 acres de pommes de terre devra payer \$13,000 au minimum. C'est beaucoup d'argent pour un secteur qui vend ses produits sur le marché à 1.5c à 2c. la livre au-dessous des coûts de production. Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick souffriront beaucoup de ces nouveaux frais. Ils ne pourront certainement pas les absorber.

● (1815)

Nos agriculteurs aimeraient avoir des éclaircissements de la part du ministère de l'Agriculture pour savoir ce qui se produira effectivement. Depuis de nombreuses années, je pensais que les droits d'inspection étaient à la charge du consommateur et non du producteur, car l'inspection est une protection pour le consommateur. Mon collègue de Kamloops-Shuswap (M. Riis) était d'accord avec moi l'autre jour.

Le gouvernement ne tient pas compte de ce qui se passe dans le secteur agricole et dans celui des pêches. L'autre soir, le ministre a déclaré au Conseil de l'horticulture que les conservateurs avaient hérité d'un déficit considérable. Le déficit est important, mais qu'a fait le gouvernement pour améliorer la situation? La première chose qu'il a faite, c'est de nommer un cabinet de 40 ministres, le plus grand que ce pays n'ait jamais eu, bien qu'il y en ait un de moins depuis la dernière démission. Il a annoncé un supplément de 2 millions de dollars pour le cabinet du premier ministre et 50 millions pour de nouveaux uniformes pour les Forces armées. En éliminant cette dépense, on n'aurait pas eu besoin de s'attaquer à nos industries primaires. Le gouvernement aurait pu économiser dans ces secteurs, et dans d'autres également.